

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1132^e séance, tenue le mardi 16 février 2021, à 14 heures, par vidéoconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M^{me} Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M Tony Leroux ; les doyens : M^{me} France Houle, M^{me} Lyne Lalonde, M^{me} Nathalie Fernando, M^{me} Sylvie Dubois, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Raphaël Fischler, M^{me} Christine Théorêt, M. Michel Janosz, M. Carl-Ardy Dubois, M. Langis Michaud, M. Shahrokh Esfandiari ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; le représentant de l'École Polytechnique Montréal : M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Sophie Parent, M^{me} Françoise Guay ; des membres diplômés : M. Sylvain Dubé ; les étudiants : M^{me} Alexandra Gariépy, M^{me} Éloïse Johnson, M^{me} Rafaëlle Pons, M. Hadrien Chénier-Marais ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé, M^{me} Bérengère Houzé ; les observatrices : M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Pierrette Gaudreau, M^{me} Michèle Glémaud, M^{me} Diane Sauvé ; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1132-6.1, de la Faculté des arts et des sciences : M^{me} Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels ainsi que M^{me} Jo-Anne Wemmers, professeure titulaire, et M^{me} Sophie Lussier, chargée de cours, de l'École de criminologie ; pour la délibération CE-1132-6.2, de la Faculté des sciences de l'éducation : M^{me} Ahlem Ammar, vice-doyenne aux études, et M. Normand Roy, professeur agrégé au Département de psychopédagogie et d'andragogie ; pour la délibération CE-1132-7.1, de l'École de santé publique : M^{me} Michèle Rivard, vice-doyenne aux études de premier cycle, et M. Ludwig Vinches, professeur adjoint au Département de santé environnementale et santé au travail ; pour la délibération CE-1132-7.2, de la Faculté de pharmacie : M^{me} Isabelle Boisclair, clinicienne associée, responsable du programme de Qualification en pharmacie

ABSENTS : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette ; une représentante de l'École Polytechnique Montréal : M^{me} Delphine Périé-Curnier ; des membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Line Castonguay, M. Jesús Vázquez-Abad ; un membre diplômé : M. Guy Gibeau, un membre du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M^{me} France Filion ; des observatrices : M^{me} Stéphanie Gagnon, M^{me} Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

La présidente souhaite la bienvenue à M^{me} Bérengère Houzé, conseillère de recherche au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, nommée récemment à la Commission (catégorie *Membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche*, nommés par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire).

CE-1132-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1131^e séance tenue le 26 janvier 2021
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. COVID-19 : état de la situation
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1. Faculté des arts et des sciences — École de criminologie
 - Modification au programme de Maîtrise en criminologie (2-065-1-0) : création d'une option *Justice et victimes*
 - Création d'un programme de D.E.S.S en Justice et victimes (2-065-1-3)
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Justice et victimes (2-065-6-3)

- 6.2. Faculté des sciences de l'éducation — Département de psychopédagogie et d'andragogie
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Intégration pédagogique du numérique (2-823-6-4)
 - Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en Intégration pédagogique des TIC (2-823-6-0)
- 6.3. École HEC Montréal
 - Création d'un programme de D.E.S.S. en gestion — *Gestion de projets* (5980) et d'un Microprogramme de deuxième cycle (5981) — *Gestion de projets*
7. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1. École de santé publique — Direction
 - Création d'un programme de Certificat en sécurité du travail et santé publique (1-402-5-2)
 - 7.2. Faculté de pharmacie
 - Modification au programme de Qualification en pharmacie (1-675-1-2)
 - 7.3. École HEC Montréal
 - Modification au programme de Certificat en entrepreneuriat et création d'entreprise
 - Modification au programme de Certificat en finance de marché
 - Modification au Microprogramme de premier cycle en création d'entreprise
 - Modification à la banque de cours (programmes de Certificat)
8. Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement — CIEE
 - Bilan 2019-2020
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance régulière
11. Clôture de la séance

CE-1132-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1131^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1131^e séance, tenue le 26 janvier 2021, tel que présenté.

CE-1132-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1131^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

On prend note que l'on fera suivre le lien vers une capsule vidéo produite par la FAÉCUM, en collaboration avec L'AGEEFEP, afin de sensibiliser les étudiants à garder leur caméra active lors d'activités, de réunions ou de cours tenus par vidéoconférence (CE-1131-4).

CE-1132-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point.

Des questions portant sur des ajustements ou ajouts apportés aux questionnaires relatifs au processus de l'appréciation de l'enseignement, la présidente donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau. Celle-ci précise que les éléments ajoutés aux questionnaires, et portant sur la qualité audio et vidéo des différentes plateformes utilisées pour les prestations de cours, visent à recueillir des éléments d'information sur des composantes de qualité technique qui ne sont pas du ressort de l'enseignant. En regard du processus de l'appréciation de l'enseignement, ces composantes ne sont pas considérées comme des critères pour l'évaluation, mais comme des variables dont il y aurait lieu de tenir compte dans le contexte technologique avec lequel les prestations d'enseignement doivent composer actuellement. Ces éléments ne seront donc pas considérés dans le calcul de la note globale de l'évaluation. En réponse à une question sur les modalités de surveillance des examens dans le contexte de l'utilisation de plateformes de visioconférence, Mme Normandeau mentionne que des améliorations ont été apportées aux consignes qui avaient été définies en cette matière au précédent trimestre, et qu'un nouveau guide sera transmis très prochainement.

La directrice générale du Service de l'admission et du recrutement, Mme Michèle Glémaud, mentionne que la période intensive de recrutement est en cours. Les premiers résultats montrent une augmentation d'une proportion approximative de 4 % du nombre de candidats, et une augmentation d'une proportion approximative de 10 % des candidats provenant des collèges et cégeps.

CE-1132-5 COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point. La région montréalaise est maintenue en zone rouge. À l'Université, les activités essentielles de recherche ont été maintenues, suivant les mesures de précaution et de sécurité indiquées. Sur les 375 plans de mitigation qui avaient été autorisés, trois ont été suspendus. Conformément aux directives de la Santé publique ou gouvernementales, le port du masque de procédure est exigé sur les lieux physiques de l'Université, et des mesures exceptionnelles de dérogation sont appliquées en regard du couvre-feu imposé. Pour les activités de recherche, ces dérogations sont supervisées par le comité de reprise des activités de recherche. Environ 150 demandes de dérogation ont été autorisées (par exemple, pour des situations d'urgence ou pour la cueillette de données de recherche devant être effectuée après 20 heures). Certaines activités académiques ont reçu une autorisation de se dérouler sur place, sous l'encadrement des unités concernées quant aux mesures de précaution à observer.

En réponse à des questions présentées, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Mme Lucie Parent, et la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, apportent des précisions sur les situations pour lesquelles on pourrait autoriser des étudiants des cycles supérieurs à avoir accès à leur bureau sur le campus (dans la mesure du possible, et afin d'éviter le risque d'éclousions, on privilégie le télétravail ; des exceptions peuvent être évaluées au cas par cas, mais doivent rester limitées).

Considérant le retour progressif d'un plus grand nombre d'étudiants sur le campus, la présidente fait part des modalités envisagées ou qui seront mises en place. Dans le cadre de cours multimodaux, un certain nombre d'étudiants pourront être invités à se présenter sur le campus (de façon volontaire). Des formations sur l'enseignement des cours multimodaux sont disponibles sur le site du Centre de pédagogie universitaire—CPU. Environ cinquante salles de travail ont été rendues disponibles pour des activités en petits groupes, et accessibles selon un système de réservation. On a autorisé la réouverture de salles d'études, de laboratoires d'informatique et de bibliothèques. En réponse à une question sur la gestion des salles rendues disponibles sur réservation, on indique que cette responsabilité relève de la Direction des immeubles ; si un problème survient, on invite les unités à communiquer avec le Bureau du registraire. Sur le nombre d'étudiants participant en présence à un cours multimodal, un suivi sera effectué, afin de prévoir des modalités plus précises pour la tenue de telles activités (prévoir un nombre fixe d'étudiants en présence ; définir des modalités de réservation ; etc.).

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, apporte des précisions sur les modalités d'émission des sauf-conduits en regard du couvre-feu imposé à compter de 20 heures. De nouvelles attestations ont été émises depuis le 8 février. Environ 3 700 sauf-conduits ont été émis pour des étudiants. Un numéro de téléphone est accessible en tout temps pour la confirmation d'une attestation émise.

CE-1132-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

Pour la présentation des projets inscrits au point 6.1, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, ainsi que Mme Jo-Anne Wemmers, professeure titulaire, et Mme Sophie Lussier, chargée de cours, de l'École de criminologie.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Pascale Lefrançois, présente les projets inscrits au point 6.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Ahlem Ammar, vice-doyenne aux études, et M. Normand Roy, professeur agrégé au Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Le représentant de l'École HEC Montréal, M. François Bellavance, présente le projet inscrit au point 6.3.

- CE-1132-6.1 Faculté des arts et des sciences — École de criminologie
- Modification au programme de Maîtrise en criminologie (2-065-1-0) : création d'une option *Justice et victimes*
 - Création d'un programme de D.E.S.S en Justice et victimes (2-065-1-3)
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Justice et victimes (2-065-6-3)
2021-A0033-1132-875, 2021-A0033-1132-876, 2021-A0033-1132-877

La modification au programme de Maîtrise en criminologie propose principalement la création d'une option *Justice et victimes*, visant la formation d'experts ayant acquis une connaissance pointue du système de justice, dans une perspective d'amélioration de la prise en charge pénale et judiciaire des victimes en regard du cheminement judiciaire et parajudiciaire d'une plainte. Les contenus de formation restent ainsi liés aux connaissances et aptitudes en intervention auprès des victimes, notamment, par la définition et le développement de formes d'intervention judiciaires novatrices. Le programme suivi selon la nouvelle option *Justice et victimes* comporte 45 crédits, répartis selon 18 crédits de cours obligatoires (dont 15 crédits attribués à la rédaction d'une étude de cas), de 24 à 27 crédits de cours à option, et d'un maximum de 3 crédits de cours au choix. Sept nouveaux cours de sigle CRI sont créés en lien avec la nouvelle option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte au document 2021-A0033-1132-875.

La proposition de la création d'un programme de DESS en Justice et victimes veut définir une offre de formation en intervention pénale et victimologie, axée sur l'acquisition de connaissances relatives à la prise en charge pénale et judiciaire des victimes, ainsi qu'aux pratiques cliniques d'intervention. La structure du programme comporte 30 crédits, répartis selon 27 à 30 crédits de cours à option, et d'un maximum de 3 crédits de cours au choix. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte au document 2021-A0033-1132-876.

La proposition de la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Justice et victimes veut répondre à un besoin de formation spécialisée en regard des enjeux humains et systémiques de la pratique judiciaire. Dans cette perspective, le Microprogramme s'adresse en priorité à des personnes provenant du marché du travail, qui détiennent un diplôme de baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe, et qui souhaitent acquérir une formation spécialisée en accompagnement des victimes dans le déroulement du processus pénal. La structure du Microprogramme comporte 12 crédits de cours à option. L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte au document 2021-A0033-1132-877.

En réponse à des questions présentées, il est précisé que l'horaire des cours du Microprogramme reste flexible, considérant que celui-ci accueillera principalement des personnes provenant du marché du travail, et que la possibilité de développer une activité de stage pour l'option du programme de Maîtrise pourra être envisagée à une étape ultérieure du développement de ces offres de formation.

La Commission souligne la pertinence sociale des contenus de formation couverts par les programmes proposés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences :

- la modification au programme de Maîtrise en criminologie (2-065-1-0) : création d'une option *Justice et victimes*, conformément au document 2021-A0033-1132-875 ,
- la création d'un programme de D.E.S.S en Justice et victimes (2-065-1-3), conformément au document 2021-A0033-1132-876 ;
- la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Justice et victimes (2-065-6-3), conformément au document 2021-A0033-1132-877.

CE-1132-6.2 Faculté des sciences de l'éducation — Département de psychopédagogie et d'andragogie

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Intégration pédagogique du numérique (2-823-6-4)
- Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en Intégration pédagogique des TIC (2-823-6-0)

2021-A0033-1132-878

La proposition de la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Intégration pédagogique du numérique se pose en regard du contexte actuel, lequel a fait ressortir le besoin immédiat de renforcer les compétences numériques chez les enseignants de tous les ordres de l'enseignement. Bien qu'un microprogramme en intégration pédagogique des TIC a déjà été offert, celui-ci avait été fermé à l'admission à compter du trimestre d'hiver 2017, en raison de difficultés liées au recrutement par cohortes. Le microprogramme proposé en Intégration pédagogique du numérique remplacera donc le Microprogramme en Intégration pédagogique des TIC, lequel sera aboli. Comparativement, les contenus de formation du nouveau microprogramme seront mis à jour et actualisés en fonction des problématiques et des besoins actuels —donnant lieu à la création de trois nouveaux cours de sigle PPA, et portant sur des contenus liés à la pédagogie inclusive, aux ressources numériques, à la conception et à l'encadrement de cours à distance, et à des scénarios de pédagogies actives—, ainsi qu'en tenant compte du nouveau référentiel ministériel (2018), de la stratégie de transformation numérique gouvernementale, de la présence des expertises pertinentes à la Faculté (notamment, par des chaires de recherche), et de l'accentuation récente du développement d'offres de formation dans ce domaine par d'autres institutions universitaires. Les conditions d'admission présentent l'exigence d'avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0, considérant la possibilité que des étudiants pourraient souhaiter poursuivre des études aux programmes de DESS ou de Maîtrise en éducation. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits de cours à option (répartis selon deux blocs de cours) ; son implantation est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte au document 2021-A0033-1132-878.

Une remarque porte sur la nécessité de diffuser adéquatement l'information sur ce microprogramme auprès des milieux de l'enseignement, dont le personnel enseignant des collèges et cégeps, considérant que plusieurs autres offres de formation sont offertes par d'autres institutions. En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les sujets suivants. Bien qu'un cours spécifique ne porte pas sur cet aspect, des contenus en design pédagogique sont abordés dans certains des cours du microprogramme. Considérant les clientèles, la structure et les modalités du microprogramme restent souples et permettent d'adapter les horaires et les cheminements selon les besoins de formation recherchés ; pour l'ensemble des cours, des modalités à distance ou en ligne sont assurées ; chacun des cours est sous la responsabilité d'un professeur ou d'un enseignant. La Faculté prend note de certains éléments suggérés, à considérer dans la poursuite de sa réflexion sur le développement de cette offre de formation (modalités de reconnaissance de formation non créditée ; possibilité de compléter de 9 à 15 crédits pour l'obtention de l'attestation du Microprogramme ; ouverture à des clientèles des milieux universitaires).

La Commission souligne la pertinence du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Intégration pédagogique du numérique (2-823-6-4), et l'abolition du Microprogramme de deuxième cycle en Intégration pédagogique des TIC (2-823-6-0), au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document 2021-A0033-1132-878.

CE-1132-6.3 École HEC Montréal
- Création d'un programme de D.E.S.S. en gestion — *Gestion de projets*(5980) et d'un Microprogramme de deuxième cycle (5981) — *Gestion de projets*
2021-A0033-1132-879, 2021-A0033-1132-880

La proposition de la création d'un programme de DESS en gestion — *Gestion de projets* et d'un Microprogramme de deuxième cycle *Gestion de projets* vient augmenter l'offre de formation dans ce domaine, devenu un enjeu majeur pour plusieurs organisations et présentant ainsi un intérêt pour la formation. En lien avec l'implantation du programme de DESS, sept nouveaux cours sont créés (sigles COMP, MNGT, PROJ). La structure du programme de DESS comporte 30 crédits, répartis selon 21 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option et d'un maximum de 3 crédits de cours au choix. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option ; le Microprogramme peut servir de passerelle pour l'accès au programme de DESS. L'implantation des programmes proposés est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte aux documents 2021-A0033-1132-879 et 2021-A0033-1132-880. On prend note d'un ajustement à apporter au document de présentation du Microprogramme (ajout des cours PROJ 40605, MNGT 40422 et MNGT 40435 au bloc de cours à option).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. en gestion — *Gestion de projets* (5980) et d'un Microprogramme de deuxième cycle (5981) — *Gestion de projets*, à l'École HEC Montréal, conformément aux documents 2021-A0033-1132-879 et 2021-A0033-1132-880.

CE-1132-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.3.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Carl-Ardy Dubois, présente le projet inscrit au point 7.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Michèle Rivard, vice-doyenne aux études de premier cycle, et M. Ludwig Vinches, professeur adjoint au Département de santé environnementale et santé au travail.

La doyenne de la Faculté de pharmacie, Mme Lyne Lalonde, présente le projet inscrit au point 7.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Isabelle Boisclair, clinicienne associée, responsable du programme de Qualification en pharmacie.

Le représentant de l'École HEC Montréal, M. François Bellavance, présente le projet inscrit au point 7.3.

CE-1132-7.1 École de santé publique — Direction
- Création d'un programme de Certificat en sécurité du travail et santé publique (1-402-5-2)
2021-A0033-1132-872, 872.1

La création du programme de *Certificat en sécurité du travail et santé publique* veut répondre à des besoins importants des milieux professionnels, interpellés par la mise en place de stratégies en sécurité du travail (ST), occasionnant un accroissement constant du marché de l'emploi pour les inspecteurs et les conseillers en ST. Dans ce contexte, le programme proposera une offre de

formation courte permettant un accès rapide au marché de l'emploi, visant, par la formation acquise, des emplois de conseillers et de coordonnateurs ou des agents de prévention en sécurité du travail ainsi que d'inspecteurs des chantiers de construction (certification professionnelle).

La structure du programme comporte 30 crédits, répartis selon 15 crédits de cours obligatoires (bloc 70A) et 15 crédits de cours à option (bloc 70B, sur des contenus en ST, et bloc 70C, sur des contenus connexes). Le programme est constitué de cours déjà existants, provenant du programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail de l'École de santé publique (principalement, les cours obligatoires de la troisième année du programme), ainsi que des banques de cours de la Faculté de l'éducation permanente et de la Faculté des arts et des sciences. Distinct des autres programmes courts déjà existants dans ce domaine, le programme proposé se pose en complémentarité de ceux-ci, par ses contenus de formation privilégiant les bases scientifiques en ST (par l'acquisition de connaissances multidisciplinaires fondamentales en ST et des outils de développement de compétences et habiletés spécifiques à la gestion stratégique et technique en ST [identification, analyse et évaluation des risques en ST ; participation à l'implantation, à l'évaluation et à la gestion de stratégies et politiques en ST dans une organisation]), mais comportant aussi des cours spécifiques à différentes composantes professionnelles ou spécialisées de la sécurité du travail. Notamment, le cours MSN 3005 permettra l'obtention d'une attestation du Cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction—CSSGCC (carte) d'inspecteur de chantiers, après avoir réussi l'examen de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction—ASP construction (cette attestation ne correspond pas à celle de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail—CNESST, l'obtention de celle-ci exigeant d'avoir complété le programme de Baccalauréat). Par ses conditions d'admission, le programme s'adresse, d'une part, à des détenteurs d'un Diplôme collégial dans les domaines indiqués (DEC technique en environnement, hygiène et sécurité au travail ; DEC en Sciences, Lettres et Arts ou DEC en sciences de la nature ; tout autre DEC (ou formation équivalente), en combinaison de la réussite des cours préalables indiqués) et ayant acquis trois années d'expérience de travail en SST (dans le cadre de l'application du processus de reconnaissance des acquis expérientiels—RAE), et, d'autre part, à des candidats ayant complété 30 crédits de niveau universitaire dans une discipline connexe et ayant réussi les cours préalables indiqués. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2021-A0033-1132-872.

En réponse à une question, il est précisé que la base universitaire pour l'admission au programme ne comporte pas l'exigence d'avoir complété trois années d'expérience de travail ; il conviendra de vérifier la concordance de ces éléments d'information dans le document de présentation. Des précisions portent sur les disciplines scientifiques connexes qui pourraient être considérées pour l'admission au programme.

Une discussion porte sur des préoccupations présentées, sur le fait que le processus de reconnaissance des acquis expérientiels—RAE et qu'une référence à ce Service soient mentionnés dans la description des conditions d'admission, ce processus étant appliqué distinctement du processus d'admission. On s'inquiète de ce que le processus de RAE puisse être inclus au processus d'admission, ou intégré à une condition d'admission. De plus, en jumelant ce processus à des conditions d'admission, les frais exigés pour l'analyse de la RAE pourraient être associés à des frais d'admission additionnels ou déguisés.

On précise que pour le programme présenté, l'application du processus de RAE vise à s'assurer que les candidats de la base DEC disposent des connaissances nécessaires afin d'être en mesure de suivre et de réussir les cours du niveau de la troisième année du programme de Baccalauréat, dans une perspective qualitative (et non seulement basée sur un cumul quantitatif de trois années d'expérience professionnelle). Sur la question des frais associés au processus de RAE, ceux-ci sont déjà prévus dans la politique et dans le processus, en raison de l'analyse et de l'évaluation qui doivent être effectuées, aux fins de l'admission de candidats qui, autrement, ne pourraient pas répondre aux conditions d'admission habituelles des programmes universitaires, ni y être admissibles. Dans le cas du programme de Certificat proposé, l'application du processus de RAE s'ajoute à la condition d'avoir complété trois années d'expérience de travail ; dans le contexte de la RAE, celle-ci ne peut être attestée uniquement sur la base de ces trois années. Aux fins du processus d'analyse de la RAE, l'École de santé publique consulte actuellement la Faculté de l'éducation permanente, afin d'identifier les connaissances

et les acquis de formation qui apparaîtront appropriés pour la reconnaissance des acquis expérimentiels, en vue de l'admission à ce programme.

En regard des préoccupations présentées et des explications apportées, on précise que l'objectif n'est pas d'inclure le processus de RAE aux conditions d'admission. On réaffirme que l'application du processus de RAE se pose afin d'effectuer une analyse en vue de déterminer une reconnaissance d'acquis donnés, et afin de rendre admissibles, à des programmes, des candidats détenant des acquis d'expérience professionnelle et qui, autrement, ne répondraient pas aux conditions d'admission usuelles des programmes universitaires. Également, en tant que processus d'analyse distinct et se posant dans un contexte spécifique, il reste admis et prévu que des frais ont été associés à la procédure d'analyse des acquis que l'on souhaite faire reconnaître à des fins d'admission. Il ressort plutôt qu'afin d'éviter toute confusion, il y aura lieu de reformuler les conditions d'admission du programme, de manière à ne pas y associer des éléments relevant du processus de RAE, et de manière à ne pas inclure, à ces conditions, les modalités de reconnaissance des acquis expérimentiels, considérant que le processus de RAE concerne des candidats que ne pourraient être admis sur la base des conditions usuelles d'admission. La présidente propose que la Commission procède à l'approbation du projet de programme, sous réserve que l'École présente, à la réunion du 16 mars prochain, des conditions d'admission reformulées en conséquence. La Commission convient de cette proposition.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de la reformulation des conditions d'admission, pour dépôt à la Commission des études à sa séance du 16 mars 2021,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en sécurité du travail et santé publique (1-402-5-2), à l'École de santé publique (Direction), conformément au document 2021-A0033-1132-872.

CE-1132-7.2 Faculté de pharmacie
- Modification au programme de Qualification en pharmacie (1-675-1-2)

2021-A0033-1132-873, 873.1

La modification au programme de Qualification en pharmacie—QeP propose une redéfinition de la structure, des cours et des contenus, notamment, en réponse à des recommandations de la Sous-commission d'évaluation des programmes, formulées dans le cadre du processus institutionnel d'évaluation (complété en 2018). La modification comporte ainsi l'élaboration d'un référentiel de compétences propre au programme (défini en collaboration avec l'Ordre des pharmaciens du Québec—OPQ), la révision de la structure et des contenus de formation, en cohérence avec le référentiel défini, et la réorganisation des stages de manière à ce que le stage de premier cycle de 120 heures du programme de pharmacie (stage de l'OPQ) soit inclus dans le programme QeP. La Faculté poursuit sa réflexion en regard des autres recommandations (modalités d'information auprès des cliniciens associés sur les particularités du programme et sur l'accompagnement à prévoir des étudiants ; disponibilité des ressources informatiques et documentaires). La démarche de modification a donné lieu à la mise sur pied de diverses modalités de fonctionnement (sous-comité pédagogique de la Faculté ; groupe de travail ; intégration d'un conseiller pédagogique en collaboration avec le Centre de pédagogie universitaire—CPU, etc.) et de consultation (auprès des professeurs, enseignants, cliniciens, étudiants, etc.), ainsi qu'à des démarches auprès des partenaires, ministères et organismes concernés, dont l'OPQ. En regard de la mise en place d'une approche-programme par compétences, ainsi que du référentiel et de la définition des contenus de formation qui en a découlé, une révision importante de la banque de cours a été effectuée (abolition de plusieurs cours, remplacés par des nouveaux cours créés), accompagnée de la définition des nouveaux plans-cadre. Inspiré du référentiel facultaire, le référentiel défini pour le programme QeP inclut deux compétences professionnelles (prodiguer des soins pharmaceutiques ; gérer la pratique et les opérations), et cinq domaines de compétences (professionnalisme ; communication ; collaboration ; raisonnement scientifique et pensée critique ; leadership). La nouvelle structure du programme de 64 crédits comporte quatre blocs de cours obligatoires, déterminant le cheminement dans le programme (bloc 70A, sur les cours de soins pharmaceutiques [26.5 cr.] ; bloc 70B, sur les cours complémentaires en pharmacie [13.5 cr.] ; bloc 70C, sur les laboratoires de pratique professionnelle [6 cr.] ; bloc 70D, sur les stages [18 cr], dont le premier stage PHA 3500 inclut les 120 heures du stage

de premier cycle de l'OPQ). Le cheminement dans le programme intégrera la réalisation de laboratoires de pratique professionnelle à chaque trimestre (pour l'intégration des contenus de cours complémentaires) ainsi que des pratiques techniques, et bénéficiera d'une meilleure répartition de stages dans le programme. La démarche de modification a été accompagnée du développement d'un *Cahier de programme* (annexé au document de présentation), s'inscrivant dans la définition d'un cadre cohérent de fonctionnement (développement d'une vision pédagogique commune et d'une culture de collaboration ; organisation du curriculum et des méthodes et approches d'enseignement et d'évaluation ; modalités de soutien et de suivi du cheminement dans le programme ; etc.). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2021-A0033-1132-873.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Qualification en pharmacie (1-675-1-2), à la Faculté de pharmacie, conformément au document 2021-A0033-1132-873.

CE-1132-7.3 École HEC Montréal

- Modification au programme de Certificat en entrepreneuriat et création d'entreprise
- Modification au programme de Certificat en finance de marché
- Modification au Microprogramme de premier cycle en création d'entreprise
- Modification à la banque de cours (programmes de Certificat)

2021-A0033-1132-874;874.1

La modification aux programmes de Certificat en entrepreneuriat et création d'entreprise et de Certificat en finance de marché ainsi qu'au Microprogramme de premier cycle en création d'entreprise, porte principalement sur des ajustements à la structure, notamment, par l'ajout ou le remplacement de cours, en lien avec la modification à la banque de cours des programmes de Certificat (contenus de cours, titres ou sigles de cours). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2021-A0033-1132-8734.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la modification au programme de Certificat en entrepreneuriat et création d'entreprise,
 - la modification au programme de Certificat en finance de marché,
 - la modification au Microprogramme de premier cycle en création d'entreprise,
 - la modification à la banque de cours (programmes de Certificat),
- conformément au document 2021-A0033-1132-874.

CE-1132-8 Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement — CIEE

- Bilan 2019-2020

2021-A0033-1132-869

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement—CIEE, présente le bilan de ce comité pour l'année 2019-2020. En raison de la situation de pandémie, l'évaluation de l'enseignement n'a pas été effectuée au trimestre d'hiver 2020, mais a été reprise aux trimestres d'été et d'automne 2020, présentant alors des taux de participation comparables à ceux des années précédentes. De légères fluctuations ont été observées quant à la perception de la qualité de l'enseignement. Des améliorations ont été apportées au système de gestion des évaluations de l'enseignement (notamment, par l'ajout de questions à développement au questionnaire d'évaluation, et par l'ajout de fonctionnalités de notification sur la disponibilité du rapport d'évaluation). Pour l'année 2020-2021, une importante campagne de sensibilisation sera effectuée ; dans ce cadre, des visuels ont

été développés en collaboration avec la FAÉCUM et l'AGEEFEP. On prévoit également le développement de nouveaux formats pour la production des rapports agglomérés, la production de questionnaires distincts pour l'évaluation des auxiliaires d'enseignement, et l'analyse de modalités d'évaluation pour les professeurs de clinique et les chargés de clinique. La présentation reportée au document 2021-A0033-1132-869.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan 2019-2020 du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, conformément au document 2021-A0033-1132-869.

CE-1132-9 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1132-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière prévue au calendrier aura lieu le mardi 16 mars 2021, à 14 heures.

CE-1132-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 55.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, délibération CE-1133-2, 16 mars 2021

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot